

Guy témoigne

En octobre 1996, je suis tombé malade suite à des inhalations répétées d'un solvant servant à nettoyer des appareils injectant de l'encre d'impression pour des articles de conditionnement. mon travail consistait à passer sur les lignes de conditionnement pour contrôler les produits et de ce fait j'étais en contact avec le solvant.

En 1999 je fus muté au conditionnement des produits;

En 2000 je fus victime d'un accident nécessitant l'intervention du SAMU suite au reversement au sol de solvant par un agent de maintenance.

En 2001, demande du médecin pour un changement de poste.

Ce changement de poste n'a pas eu lieu, mais le mal était fait, pendant 25 ans j'avais travaillé dans cette entreprise.

En 2004 j'ai fait une demande de reconnaissance de maladie professionnelle qui fut refusée bien que le produit soit inscrit au tableau.

J'ai effectué une demande de reconnaissance de mes handicaps auprès de la COTOREP pour percevoir une "AAH" (allocation adulte handicapé) .demande refusée. A ce jour j'ai fait appel de la décision.

Je ne retrouve pas d'emploi car l'on me dit que j'ai trop de handicaps.

Je ne supporte plus les odeurs de parfums, de peinture, d'encre, de revues, etc. cela se traduit par des migraines, une fatigue permanente extrême, une difficulté de concentration.

Avril 2005